

**Délibération du Conseil Municipal**

**Séance du 22 Mars 2024**

**Délibération N° 2024-06**

L'an deux mille vingt quatre et le 22 mars à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de **POUZOLS Hérault**.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES Catherine CAGNEAUX

Etaient absents excusés: Cendrine BARTHE (a donné pouvoir à Christine HOULES), Pascal BAUDON (a donné pouvoir à Francis RICARD)

Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	15 (dont 2 pouvoirs)
Date de la Convocation :	08/03/2024

**Objet: VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2024**

Madame la Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Madame le Maire propose de maintenir les taux 2023 à savoir :

	2023	2024
TH	12.12 %	12.12 %
TFB	38.20 %	38.20 %
TFPNB	95.99 %	95.99 %

**Le Conseil municipal de Pouzols,**

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.20 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 95.99 %
- taxe d'habitation : 12.12 %

CHARGE Madame la Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

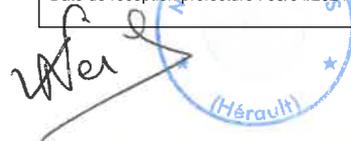
Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le

03 AVR. 2024

Le Maire,

Véronique NEIL  
Accusé de réception en Préfecture  
034-213402159-20240322-2024-06-DE  
Date de réception préfecture : 03/04/2024



## Délibération du Conseil Municipal

Séance du 22 Mars 2024

### Délibération N° 2024-07

L'an deux mille vingt quatre et le 22 mars à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absents excusés: Cendrine BARTHE (a donné pouvoir à Christine HOULES), Pascal BAUDON (a donné pouvoir à Francis RICARD)

Date de la Convocation :	08/03/2024
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	15 dont 2 pouvoirs

### Objet: Vote des Participations et Subventions aux associations 2024

Vu les demandes déposées présentées au conseil municipal lors du débat d'orientation budgétaire du 08 Février 2024,

Considérant la politique de l'équipe municipale de soutien aux associations du village,

Les propositions retenues sont les suivantes :

65548 – Participations et contributions aux organismes de regroupement : **13 800 €**

- Mairie de Canet (Classe ULIS)	4 500 €
- Centre Social ALSH Gignac	1 500 €
- Centre de Loisirs du Pouget	5 600 €
- Ecole La Calandreta	1 800 €
- Lycée Agricole de Gignac	50 €
- RASED	150 €
- Fondation	200 €

6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé: **6 450 €**

APNEE	750 € (1 abstention)
Le Comité des Fêtes de Pouzols	3 500 €
Le Conseil des Parents d'Elèves de Pouzols :	1 100 €
Le Fer Roulant Pouzolais:	600 €
Les Seniors de la Vallée Dorée	100 €
Terre Contact	400 € (1 Contre et 4 abstentions)

L'enveloppe totale attribuée s'élève donc à **20 250 €**.

### Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents, **DECIDE**

- **D'accorder** les participations et subventions de fonctionnement ci-dessus.
- **D'inscrire** au Budget 2024 en Dépenses de fonctionnement (chapitre 65) les sommes ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme. Transmission au représentant de l'Etat Le

03 AVR. 2024



Accusé de réception en préfecture  
034-213402159-20240322-2024-07-DE  
Date de réception préfecture: 22/03/2024

Le Maire  
Véronique NEIL

**Délibération du Conseil Municipal**

*Séance du 22 Mars 2024*

**Délibération N° 2024-08**

L'an deux mille vingt quatre et le 22 Mars à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, , Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES Catherine CAGNEAUX

Etaient absents excusés: Cendrine BARTHE (a donné pouvoir à Christine HOULES), Pascal BAUDON (a donné pouvoir à Francis RICARD)

Date de la Convocation :	08/03/2024
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	15 dont deux pouvoirs

**Objet: BUDGET GENERAL - Vote du BP 2024**

Vu la séance du 08 février 2024 au cours de laquelle s'est déroulé le Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu la présentation par Mme le Maire du budget communal pour l'exercice 2024,

Considérant la délibération 2023-34 approuvant le passage à la nomenclature M57 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Considérant la délibération 2024-04 portant approbation du compte de gestion et du compte administratif 2023,

Considérant la délibération 2024-05 portant sur l'affectation des résultats 2023,

Considérant la délibération 2024-06 portant sur le vote des taux d'imposition 2024,

Considérant l'équilibre en dépenses et en recettes des 2 sections,

Le budget communal 2024 est présenté au vote comme suit :

Section de fonctionnement :	I 438 601,90 €
Section d'investissement :	I 133 779,08 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE de VOTER FAVORABLEMENT le budget communal 2024 au chapitre sous la nomenclature M57 tel que présenté à savoir :**

Une section de fonctionnement équilibrée à	I 438 601,90 €
Une section d'investissement équilibrée à	I 133 779,08 €

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat Le

03 AVR. 2024

Accusé de réception en préfecture  
034-2134025-2024-0322-2024-08-DE  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Véronique NEIL



*Handwritten signature of Véronique NEIL*

**Délibération du Conseil Municipal**

Séance du 22 Mars 2024

**Délibération N° 2024-09**

L'an deux mille vingt quatre et le 22 Mars à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absents excusés: Cendrine BARTHE (a donné pouvoir à Christine HOULES), Pascal BAUDON (a donné pouvoir à F. RICARD)

Date de la Convocation :	08/03/2024
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	15 dont deux pouvoirs

**Objet: DELIBERATION APPROUVANT LA FONGIBILITE DES CREDITS**

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;  
Vu la délibération n° 2023-34 du 07/11/2023 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;  
Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, DECIDE :**

- D'AUTORISER le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat Le

03 AVR. 2024

Accusé de réception en préfecture  
034-2134024-0322-2024-09-DE  
Date de réception préfecture : 03/04/2024  
Véronique NEIL





## Section de FONCTIONNEMENT

### Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

La section de fonctionnement du compte administratif 2023 a été arrêtée, conformément au compte de gestion 2023 du comptable public, avec un excédent de **796 255.90 €** à affecter en recettes de fonctionnement 2024.

Les dépenses et les recettes 2024 ont été estimées comme suit, ce qui permet en intégrant le résultat de 2023 de dégager une marge d'autofinancement à virer à l'investissement égale à la somme de **777 645.90 €** et d'équilibrer la section de fonctionnement 2024 à **1 438 601.90 €**.

### Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

	NATURE	MONTANT PREVU	%
<b>DEPENSES</b>	Charges à caractère général	228 200 €	15.86
	Charges de personnel	318 100 €	22.11
	Autres charges de gestion courant	83 487 €	5.80
	Charges financières (intérêts de la dette)	7 000 €	0.49
	Travaux en régie	23 000 €	1.60
	Charges exceptionnelles	1 000 €	0.07
	Provisions sur créances douteuses	169 €	0.01
	Virement à l'investissement (capacité d'auto- financement)	777 645.90 €	54.06
	<b>TOTAL</b>	<b>1 438 601.90 €</b>	<b>100%</b>
<b>RECETTES</b>	Atténuation de Charges	5 000 €	0.35
	Produits des services	52 420 €	3.64
	Impôts et Taxes	391 721 €	26.85
	Dotations	161 700 €	11.62
	Revenus des Immeubles	8 300 €	0.58
	Produits exceptionnels	200 €	0.01
	Produits de Participation	5 €	0.00
	Travaux en régie	23 000 €	1.60
	Excédent antérieur reporté 2023	796 255.90 €	55.35
		<b>TOTAL</b>	<b>1 438 601.90 €</b>

### Les Dépenses

Les dépenses de fonctionnement regroupent les dépenses liées à l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie, des réseaux, du matériel roulant, les travaux en régie, les achats de matières premières (carburants, combustibles...), de fournitures (administratives, scolaires, d'entretien...), les prestations de services (traiteur Accueil de Loisirs Périscolaires, instruction du droit des sols, Licences logiciels et contrats de maintenance...), les charges et salaires du personnel communal, les indemnités des Elus, les subventions versées aux associations et les participations au fonctionnement des structures intercommunales ou écoles, le contingent incendie et les intérêts des emprunts.

**Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2024 sont estimées à 1 438 601.90 €** dont :

- **660 956 €** de dépenses réelles et,
- **777 645.90 €** de virement à la section d'investissement.

### Les Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des régies de recettes communales (Accueil de Loisirs Périscolaires, Médiathèque, Location de la salle des fêtes...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux participations diverses (Convention Agence postale avec La POSTE, Etat au titre d'un contrat aidé, CAF...).

Accusé de réception en préfecture  
034-213482189-20240322\_2024-08-8F  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2024 ont été estimées à 642 346 € (sans reprise des résultats antérieurs) et à 1 438 601,90 € après affectation de l'excédent antérieur 2023 de 796 255.90 €.

#### La Fiscalité

Lors de la séance du 22 mars 2024, le conseil municipal a voté les taux d'imposition 2024.

Les bases d'imposition sont les suivantes :

	Bases Effectives 2023	Bases Prévisionnelles 2024	Variation
Taxe d'habitation	131 197	113 700	-13.33%
Taxe foncière bâti	812 055	855 900	+5.39%
Taxe foncière non bâti	18 384	18 800	+2.26%

Les taux d'imposition votés sont les suivants :

	Taux 2023	Taux 2024
Taxe d'habitation	12.12	12.12
Taxe foncière bâti	38.20	38.20
Taxe foncière non bâti	95.99	95.99

Le produit fiscal 2023 était de 334 314 €

Le produit fiscal attendu pour 2024 est estimé à 348 721 €, soit +4,30%.

#### L'autofinancement

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses constitue l'autofinancement c'est à dire la capacité de la Commune à financer ses projets d'investissement.

**En 2024, la capacité d'autofinancement est de 777 645.90 €.**

### Section D'INVESTISSEMENT

#### Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses :

\* le remboursement du capital des emprunts,

\* toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, d'équipement (technique, informatique...), de biens immobiliers, d'études et de travaux.

- en recettes :

\* les recettes dites propres telles que le Fonds de Compensation de la TVA, les recettes dites patrimoniales, recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement)

\* les subventions d'investissement en lien avec les projets d'investissement, notifiées ou à solliciter auprès des différents partenaires financiers.

#### Les Dépenses

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le capital des emprunts à rembourser s'élève à environ **34 000 €**.

La section d'investissement du Compte Administratif 2023 a été arrêtée, conformément au Compte de Gestion 2023 du Comptable Public avec un **excédent de 17 438.18 €**.

En matière d'opérations d'investissement, en 2024 :

Opérations sur Bâtiments ou Espaces publics :

Accusé de réception en préfecture  
034-213402159-20240322-2024-08-BF  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

- Le Ravalement des façades du groupe scolaire : 120 000 €
- La Requalification de la Place du Marché et de la Rue de l'Égalité : 290 000 €
- Le Changement de Menuiseries de la mairie : 28 812 €
- Des travaux d'éclairage publics d'espaces publics : 6 350 €
- Des travaux de végétalisation : 2 000 €
- L'installation d'une alarme au groupe scolaire : 12 500 €
- Remplacement cloche Eglise : 2 000 €
- Equipement des concessions communales au cimetière : 7 000 €
- Des Travaux en régie (construction de caveaux au cimetière ...) : 23 000 €

**Acquisitions immobilières :**

- L'Achat immobilier de l'immeuble sis au 1 Place du Marché : 83 500 €

**Acquisitions :**

- Equipement Informatique : 7 050 €
- Equipement Technique (Broyeur à végétaux...) : 10 700 €
- Des acquisitions de mobilier : 3 100 €,
- Équipement restauration scolaire : 2 000 €
- L'installation d'un panneau d'information lumineux : 9 300 €

**Le total des dépenses d'investissement pour 2024 est de 1 133 779.08 € (dont 5 000 € de cautionnement versé dans la cadre de la location d'un véhicule réfrigéré pour la fête du 13/07/2024)**

**Les Recettes**

**Le total des recettes d'investissement prévu pour 2024 est de 1 133 779.08 € (dont 5 000 € de cautionnement versé dans la cadre de la location d'un véhicule réfrigéré pour la fête du 13/07/2024)**

**Dont :**

- 17 438.18 € d'excédent 2023
- 777 645.90 € de virement de la section de fonctionnement
- 68 000 € de FCTVA
- 10 000 € de taxe d'aménagement
- 255 695 € de subventions des différents partenaires financiers (Etat, Département, EPCI et Hérault Energies) notifiées ou à solliciter
- 5 000 € de cautionnement versé

**Le BUDGET 2024 de la commune de POUZOLS après vote du COMPTE ADMINSTRATIF 2023 s'équilibre à :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 438 601.90 €**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 133 779.08 €**

**SYNTHESE ET RATIOS :**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
<b>1 438 601,90 €</b> Dont 777 645,90 € de virement à l'Investissement	<b>1 438 601,90 €</b> Dont 796 255,960 € de résultat de fonctionnement reporté
Dont 23 000 € de Travaux en régie	Dont 23 000€ de Travaux en régie
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
<b>1 133 779,08 €</b> Dont 23 000 € de Travaux en régie	<b>1 133 779,08 €</b> Dont 777 645,90 € de virement de la section de Fonctionnement Dont 17 438.18 € de résultat d'Investissement reporté

**La population totale est au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 969 habitants**

Dépenses réelles de fonctionnement/population	658.37
Recettes réelles de fonctionnement / population	639,16
Dépenses d'équipement brut / population	1 129.80
Encours de la dette / population	349.44

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la dette en capital d'élève à 338 604.34 €.**

Accusé de réception en préfecture  
034-213402159-20240322-2024-08-BF  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

## Délibération du Conseil Municipal

Séance du 22 Mars 2024

### Délibération N° 2024-04

L'an deux mille vingt quatre et le 22 mars à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES Catherine CAGNEAUX

Etaient absents excusés: Cendrine BARTHE (a donné pouvoir à Christine HOULES), Pascal BAUDON (a donné pouvoir à Francis RICARD)

Jean-Noël SATGER est élu par l'ensemble des conseillers présents, Président de Séance.

Date de la Convocation :	08/03/2024
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	15 dont deux pouvoirs

### **Objet: Approbation du Compte de Gestion 2023 et du Compte Administratif 2023**

Sous la Présidence de Jean-Noël SATGER, conseiller municipal,

Vu le compte de Gestion 2023 du Comptable Public,

Vu la concordance du compte de gestion 2023 du comptable public et du compte administratif 2023 de la commune,

Le compte administratif communal 2023 est présenté à l'assemblée délibérante conforme au compte de gestion 2023 du comptable public comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	505 017.69 €
Recettes	744 053.70 €
<b>Résultat d'Exercice 2023:</b>	<b>239 036.01 €</b>
Résultat de Clôture 2022:	557 219.89 €
<b>Résultat de Clôture 2023 :</b>	<b>796 255.90 €</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	102 699.61 €
Recettes	343 595.67 €
<b>Résultat d'Exercice 2023:</b>	<b>240 896.06 €</b>
Résultat de clôture 2022 :	- 223 457.88 €
<b>Résultat de Clôture 2023:</b>	<b>17 438.18 €</b>

Le Conseil Municipal de POUZOLS,

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents, hors de la présence de Mme le Maire,  
**D'APPROUVER** le COMPTE DE GESTION 2023 du comptable public et le COMPTE ADMINISTRATIF du budget communal 2023

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat Le

03 AVR. 2024

Accusé de réception en préfecture  
034-213402159-20240322-2024-04-DE  
Date de réception préfecture : 03/04/2024

Le Maire  
Véronique NEIL

**Délibération du Conseil Municipal***Séance du 22 Mars 2024***Délibération N° 2024-05**

L'an deux mille vingt quatre et le 22 Mars à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES Catherine CAGNEAUX

Etaient absents excusés: Cendrine BARTHE (a donné pouvoir à Christine HOULES), Pascal BAUDON (a donné pouvoir à Francis RICARD)

Date de la Convocation :	08/03/2024
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	15 dont 2 pouvoirs

**Objet: Affectation des résultats 2023 - BUDGET GENERAL**

Vu la délibération n° 2024-04 du 22/03/2024 portant sur le vote du Compte de Gestion 2023 du Comptable Public et du Compte Administratif 2023 du Budget Général,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- que la section de fonctionnement du compte administratif 2023 est arrêtée avec :  
un **Excédent de 796 255.90 €**,
- que la section d'investissement du compte administratif 2023 est arrêtée avec :  
un **Excédent de 17 438.18 €**.

Elle propose au Conseil Municipal d'affecter,

- **796 255.90 €** en section de Fonctionnement au compte de RECETTES 002
- **17 438,18 €** en section d'Investissement au compte de RECETTES 001

Le Maire invite le conseil à délibérer,

**Le Conseil Municipal de Pouzols**, à l'unanimité des présents,

**Décide** d'affecter les résultats du Compte Administratif 2023 comme suit :

- **796 255.90 €** en section de Fonctionnement au compte de RECETTES 002
- **17 438,18 €** en section d'Investissement au compte de RECETTES 001

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat Le

03 AVR. 2024



Accusé de réception en préfecture  
034-21341259-2024-05-DE  
Date de réception préfecture : 03/04/2024

Véronique NEIL